

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	1 ^{er} novembre 2024
Numéro	24.417	Heure	10h03

Auteur-e(-s) : Cloé Dutoit

Titre : Conditions de détention inhumaines à la prison de Porrentruy – Le canton de Neuchâtel limite-t-il la casse ?

Contenu :

En mai 2024, un rapport de la Commission nationale de prévention de la torture constate que les conditions de détention à la prison de Porrentruy sont inhumaines et dégradantes. À ce titre, le Conseil d'État peut-il nous indiquer si les autorités neuchâteloises continuent à placer des détenus dans cette prison, malgré ces conditions inacceptables et malgré les indemnités auxquelles les personnes qui y sont détenues peuvent prétendre à l'égard de l'État ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Cloé Dutoit

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :